



PROCÈS VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 14 novembre 2023

Présents : Mrs BARAT Vincent, DESCHATRETTE Frédéric, VILLAIN Guillaume, ROTSAERT Olivier, BENOIST Thierry, RENARD Emmanuel et Mmes DESLIENS Sylvie, BORTOLOTTI Edwige, BENOIT Isabelle, PATENÈRE Mireille et PILLIET Corinne

Absent excusé :

Mme BATIS Anne-Sophie a donné pouvoir à Mme DESLIENS Sylvie
ANCEAUX Christophe

Absentes non excusées : Melle PINGUET Camille et Mme PINIAU Cindy

A été nommée secrétaire à l'unanimité des membres présents et représentés :
Madame DESLIENS Sylvie

Le procès-verbal de la séance précédente du Conseil Municipal est approuvé à l'unanimité

Ordre du jour

- ✚ Présentation de différents moyens de production d'énergie verte
- ✚ Avis sur la composition de la « conférence régionale de gouvernance de la politique de réduction de l'artificialisation des sols »
- ✚ Délibération demandes de subventions
- ✚ Devis travaux voiries
- ✚ Questions diverses

1 Présentation de différents moyens de production d'énergie verte

Monsieur Stévie PEPIOT, « Responsable Nouveaux Projet » est venu présenter au Conseil Municipal un potentiel projet éolien sur la commune de St Aubin par la société RWE.

Après avoir fait une présentation de la société, celui-ci a expliqué au Conseil Municipal la planification d'un tel projet.

Monsieur Stévie PEPIOT propose une carte d'implantation avec un premier aperçu du projet sous différents points de vue dans le village.

Vient ensuite le chiffrage des possibles retombées financières pour notre commune.

Après avoir entendu cette présentation et posé diverses questions, le Conseil Municipal remercie Monsieur Stévie PEPIOT de la société RWE de s'être déplacé à cette heure tardive.

2 Avis sur la composition de la « conférence régionale de gouvernance de la politique de réduction de l'artificialisation des sols »

Monsieur le Maire donne lecture du courrier émanant du Président du Conseil Régional, Monsieur Franck LEROY, dans lequel il est demandé un avis sur la composition de la « conférence régionale de gouvernance de la politique de réduction de l'artificialisation des sols ».

La composition type proposée par la loi s'établit ainsi :

- 15 représentants de la Région
- 5 représentants des structures porteuses d'un schéma de cohérence territoriale (SCoT)
- 15 représentants des EPCI compétents en matière de documents d'urbanisme, dont un représentant par département et trois représentants les territoires non couverts par des SCoT.
- 7 représentants des communes avec documents d'urbanisme
- 5 représentants des communes non couvertes par un document d'urbanisme
- 1 représentant de chaque département siégeant à titre consultatif
- 5 représentants de l'Etat

Les choses étant établies, le Conseil Municipal ne souhaite pas se prononcer

3 Délibération demandes de subventions.

Monsieur le Maire donne lecture des demandes de subventions de l'AFM Téléthon, la PEP10 et de l'ALMEA 10 ;

Après en avoir délibéré le conseil municipal décide à l'unanimité de ses membres présents et représentés d'attribuer une subvention exceptionnelle à l'ALMEA10 car cela concerne un enfant de St Aubin qui passe un CAP pâtissier. Une somme de 65€ sera donc versée sur le budget 2024.

Madame Edwige BORTOLOTTI prend la parole afin de demander au Conseil Municipal le prêt de la salle des fêtes pour l'école de musique le 03 février 2024.

Validé à 11 voix pour et 1 abstention (Mme BORTOLOTTI Edwige)

4 Devis travaux de voiries.

Monsieur le Maire donne lecture des divers devis reçus en Mairie et pouvant se résumer ainsi :

Après en avoir débattu, le Conseil Municipal souhaite une remise à niveau des tampons mais en conservant les tampons existants. Il ne juge pas utile de les remplacer.

Monsieur le Maire rappelle que des rues ont été inondées il y a deux ans et qu'elles seront également à revoir.

La commission des travaux se réunira prochainement afin de faire le point sur la situation de notre voirie. Les réparations seront faites par étape.

A cet effet monsieur RENARD Emmanuel signale qu'il y a énormément de trous au lotissement de l'impasse de l'Ardusson. Monsieur le Maire confirme qu'un point sera fait sur l'état des routes par la commission.

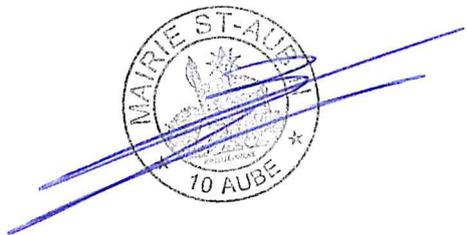
Questions diverses

Il est signalé que des packs de bières ont été déposés à l'ancienne benne à verres.

Monsieur le Maire répond qu'il en informera les agents de la commune afin que cela soit enlevé.

Séance levée à 21h45

Le Maire



Le secrétaire

A handwritten signature in blue ink, appearing to read "L. L...", is written over a horizontal line.